



RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 28 DECEMBRE 2016

*_*_*_*

| |
|-----------------------------------|
| <p>RELEVÉ DE DÉCISIONS</p> |
|-----------------------------------|

Présents : Roger LAURENS, Jean-Pierre GABEL, Stéphane MALET, Régis BAYLE, Bruno MONTET (suppléant), Marie-Renée LAURENT, Martine VOLLE-WILD, Diego GARCIA, Claude MARTIN, Kévin SCHEUER (suppléant), Alain DURAND, Jean-Marie BRUNEL, Francine ARBUS, Marie-France PHILIP (suppléante), Roland CANAYER, Christian CHATARD, Hélène PRADEILLES, Daniel CARRIERE, Gérard SEVERAC, Martine DURAND, Bernard SANDRE (suppléant), Patrick DARLOT, Jean-Luc ROY, Sophie ALAZARD, Sylvie ARNAL, Clémence BOISSON, Alessandro COZZA, Anne DENTAN, Lionel GIROMPAIRE, Pascal GOETZINGER, Christian LANGET, Pierre MULLER, Gérald GERVASONI, Nicole GROS, Laurent PONS.

Excusés : Hubert BARBADO, Joël CORBIN, Laurence AUDREN, Éric DOULCIER, Anne-Laure GARRIGUES, Denis SAUVEPLANE, Pascaline DRUYER.

Procurations : Hubert BARBADO à Martine VOLLE-WILD, Joël CORBIN à Gérard SEVERAC, Laurence AUDREN à Pascal GOETZINGER, Denis SAUVEPLANE à Pierre MULLER, Pascaline DRUYER à Roland CANAYER.

Secrétaire de séance : Régis BAYLE.

01 – ETUDE DES CANDIDATURES ET CHOIX DU REPRENEUR

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 30 novembre 2016, le Conseil Communautaire a décidé la fin de la gestion de l'Abattoir par la Collectivité au 31 décembre 2016.

Cette décision s'accompagnait d'une volonté d'étudier toute proposition de reprise qui permettrait de maintenir ce service sur le territoire.

Depuis lors, deux propositions de reprise de l'établissement ont été reçues. Monsieur le Président présente à l'Assemblée ces deux propositions.

Après discussion, le Conseil de Communauté se prononce en faveur de la candidature d'un groupement d'éleveurs sous le statut d'une SCIC en cours de création.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

SE PRONONCE en faveur de la candidature d'un groupement d'éleveurs sous le statut d'une SCIC en cours de création.

AUTORISE le Président à entamer les négociations avec le candidat afin de définir le montant et les modalités de reprise de l'Abattoir.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

02 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DES CREDITS DE RESERVE PARLEMENTAIRE

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la volonté de Monsieur le Député William DUMAS de soutenir la reprise de l'Abattoir par une structure coopérative rassemblant les éleveurs, par le biais d'une aide financière attribuée dans le cadre des crédits de réserve parlementaire.

Considérant qu'il s'agit de la candidature retenue par le Conseil de Communauté après étude des offres, il est proposé de solliciter auprès de l'Etat une aide financière de 5 000 € afin de contribuer à la reprise de l'Abattoir du Pays Viganais par les éleveurs.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

SOLLICITE une aide financière de 5 000 € auprès de l'Etat, au titre des crédits de réserve parlementaire afin de contribuer à la reprise de l'Abattoir par les éleveurs.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

03 – CHOIX DU MODE DE TRANSMISSION DE L'ABATTOIR

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 30 novembre 2016, le Conseil Communautaire a décidé la fin de la gestion de l'Abattoir par la Collectivité au 31 décembre 2016.

Cette décision s'accompagnait d'une volonté d'étudier toute proposition de reprise qui permettrait de maintenir ce service sur le territoire.

Depuis lors, deux propositions de reprise de l'établissement ont été reçues. Après étude des candidatures, le Conseil de Communauté s'est prononcé en faveur de la reprise par un groupement d'éleveurs sous le statut d'une SCIC en cours de création.

Il convient à présent de se prononcer sur le mode de transmission.

Après discussion, le Conseil de Communauté décide de rétrocéder l'Abattoir par le biais d'une vente à terme.

La valeur de l'équipement sera évaluée par le service des Domaines, aussi le montant et les modalités de la cession seront à préciser et feront l'objet d'une délibération spécifique.

Une promesse de vente sera signée devant notaire afin de fixer les modalités de la transaction.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE la rétrocession de l'Abattoir à un groupement d'éleveurs sous le statut d'une SCIC en cours de création, par le biais d'une vente à terme dont les modalités seront fixées par la signature d'un acte notarié.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

04 - ABATTOIR DU PAYS VIGANAIS – DECLASSEMENT DU BATIMENT

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle la situation de l'Abattoir et l'affectation des locaux à une activité de service public ainsi que la délibération en date du 30 novembre 2016 qui a décidé la fermeture de l'établissement au 31 décembre 2016.

Considérant que le Conseil de Communauté, après étude des offres de reprise a choisi la candidature d'une société privée,

Considérant que le Conseil de Communauté a choisi que la transmission se ferait par le biais d'une vente à terme,

Vu l'article L.2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Compte tenu que l'activité suite à la décision de reprise par une société privée ne pourra être considérée comme une activité publique.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

ACTE le fait que les locaux de l'Abattoir ne sont plus affectés à un Service Public au plus tard à la date du 30 avril 2017,

CONSTATE le déclassement du bien.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

05 – PROLONGATION DE LA GESTION DE L'ABATTOIR

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 30 novembre 2016, le Conseil Communautaire a décidé la fin de la gestion de l'Abattoir par la Collectivité au 31 décembre 2016.

Cette décision s'accompagnait d'une volonté d'étudier toute proposition de reprise qui permettrait de maintenir ce service sur le territoire.

Depuis lors, deux propositions de reprise de l'établissement ont été reçues.

Considérant que le Conseil de Communauté, après étude des offres de reprise a choisi la candidature d'un groupement d'éleveurs sous le statut d'une SCIC en cours de création,

Considérant que le Conseil de Communauté a fait le choix d'une transmission par le biais d'une vente à terme,

Compte tenu des délais administratifs, la reprise ne pourra être effective au 1^{er} janvier 2017. Dans ce laps de temps, et considérant qu'une fermeture du service serait préjudiciable à la continuité de l'activité, il est proposé de poursuivre la gestion de l'Abattoir au maximum jusqu'au 30 avril 2017.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE la prolongation de la gestion de ce service pendant le délai des procédures relatives à la transmission de l'Abattoir et ce au maximum jusqu'au 30 avril 2017.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Roland CANAYER

Monsieur le Président informe les Conseillers des décisions, arrêtés et marchés signés entre le 10 novembre 2016 et le 20 décembre 2016 dans le cadre de ses délégations.

Décisions :

16DEC035 : Décision location d'un local sur la Commune de Bez et Esparon à l'association « PLANTES EN CEVENNES ».

16DEC037 : Décision portant sur l'institution d'une régie de recettes exceptionnelle pour la vente d'ouvrages par la Médiathèque Intercommunale du Pays Viganais.

16DEC039 : Décision approuvant la signature d'un contrat de prestation de services de découpe avec la boucherie de la ferme représentée par Monsieur Stéphane THIRY sur le Budget de l'Abattoir.

Arrêtés :

16ARR021 : Interdiction d'utilisation des 2 Stades Intercommunaux Stade Brun d'Arre et Stade Annexe.

16ARR022 : Utilisation du Stade Intercommunal Brun d'Arre et du Stade Annexe.

16ARR023 : Participation à la Commission de Délégation de Service Public Gestion de la Maison du Site - Belvédère de Blandas - Cirque de Navacelles - Désignation de fonctionnaires territoriaux.

16ARR024 : Participation à la Commission de Délégation de Service Public - Gestion de la Maison de Site des Belvédères de Blandas - Cirque de Navacelles - Désignation de personnalités compétentes.

Marchés :

Liste des consultations notifiées du 10 novembre 2016 au 20 décembre 2016

| Code | Objet | Montant estimatif ou montant maxi | ENTREPRISES | Montant HT notifié | Date de notification |
|-----------|---|-----------------------------------|----------------------|---|----------------------|
| 2016CSE05 | Assurances - Dommage aux biens mobiliers et immobiliers | 50 000,00 | SMACL 79031 NIORT | 0,46 LE M2 - Montant annuel TTC 7787,35 € | 12/12/2016 |

Le Conseil de Communauté, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.